**Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel**

Marché public de travaux

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | ESPACES VERTS POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS - UNIVERSITÉ PARIS 8 |

**MEMOIRE TECHNIQUE**

Marché n°2025ADT09

|  |  |
| --- | --- |
| **NOM DE L’ENTREPRISE** |  |
| **N° DU LOT** |  |

Le présent mémoire technique a pour objet de juger trois des quatre critères d'attribution de l'offre de l’entreprise au moyen d’un questionnaire :

- la valeur technique

- la valeur environnementale

- la valeur des délais d'exécution

Le candidat doit indiquer, par item, les dispositions qu'il compte adopter en complément des conditions figurant au cahier des charges.

**NOTATION :**

Chaque item sera noté de 0 à 4 de la façon suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| Points attribués | Evaluation |
| **0**  **1**  **2**  **3**  **4** | **Absence de réponse** : Aucune information fournie **Réponse insuffisante** : Réponse Imprécise et/ou avec des manques **Réponse convenable** : Réponse générique répondant globalement aux exigences des documents de la consultation mais sans apport notable et/ou contextualisation  **Réponse satisfaisante** : réponse précise avec des éléments pertinents  **Réponse très satisfaisante** : correspondant parfaitement au besoin avec un effort de contextualisation et une plus-value notable |

Chaque item fait l’objet d’une note affectée d’un coefficient.

Le total des points obtenus donne la notation du critère considéré qui sera pondéré selon le pourcentage de la note globale indiqué en regard du critère.

Les différents éléments demandés sont à renseigner sur le présent document en le complétant par des documents annexes quand ils sont exigés.

Si le candidat le souhaite, des documents complémentaires peuvent être joints (en rapport direct avec l’objet du marché).

Il est de plus rappelé que le présent mémoire technique est une pièce contractuelle du marché ; à ce titre, les informations et dispositions renseignées dans le présent document engagent contractuellement le titulaire quant au respect des moyens mis en œuvre pour l’exécution de ses prestations.

Les renseignements indiqués dans le mémoire technique doivent être liés directement à l’objet du marché, et ne doivent pas être une simple énumération des moyens généraux de l’entreprise.

**le présent mémoire technique doit obligatoirement être complété par le candidat sous peine d’irrégularité de l’offre.**

**1. Valeur technique (40 % de la note globale)**

**Item 1** : La méthodologie de réalisation des ouvrages principaux - (Coef.4)

**Item 2** : La limitation des nuisances pour les étudiants et le personnel de l'université (Coef.3)

**Item 3** : L’approvisionnement, le stockage sur ce terrain situé dans une université en fonctionnement (Coef.3)

**Item 4** : Proposition de fiches techniques produits confirmes aux pièces du marché (Coef.1)

**2. Environnement (10% de la note globale)**

**Item 5** : Mesures prises dans la gestion de chantier (Coef.2)

**Item 6 :** Matériaux proposés en matière de développement durable (Coef.1)

**3. Délais d'exécution (10% de la note globale)**

**Item 7** : Planning de réalisation des travaux (Coef.1)

Sur la base du planning de la maîtrise d’œuvre joint au dossier de consultation, les entreprises proposeront un planning d’exécution avec le phasage des travaux. Le planning de l’entreprise présentera l’intégralité des lots et précisera les conditions de démarrage de ses tâches. Les effectifs seront précisés par tâche. Les entreprises s’engagent par ailleurs à mettre les effectifs en encadrement nécessaire durant les mois d'août en vue d’une livraison conforme au planning maîtrise d’œuvre.